VILLE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES

Liberté - Egalité - Fraternité

Demande d'occupation temporaire du domaine public

A déposer impérativement 8 jours avant la date prévue pour l'occupation du domaine public auprès de la Police Municipale à la Salvetat Saint Gilles (31)

1- DECLARANT			
	Nom ou Raison Sociale		
Entreprise ou			
particulier	Adresse personnelle (numéro ma l'autri		
particulier	Adresse personnelle (numéro, rue, lieu-dit, code postal, commune)		
2- TRAVAUX (ou nature de l'occupation du domaine public)			
	Nom du propriétaire et		memo pastic)
Désignation du terrain			
Nature	□ Démolition		■ Elagage
	□ Construction		■ Branchement
	■ Ravalement		Autres (à préciser)
Désignation du matériel	Benne	Bétonnière	☐ Echelles
		Matériaux	Palissades
	Autres (à préciser)		- W.
3-EMPRISE SUR LA VOIE PUBLIQUE			
BESOINS :	Occupation du trotto		
	Place de stationnement - nombre		
	Autres (à préciser)		
☐ Surface immobilisée en m2			
4- DROIT D'OCCUPATION			
Toute occupation du domaine public donnera lieu à perception d'un droit voté par le Conseil Municipal du 28 juillet 2020 s'élevant à la somme de : 1 euros / m2 par jour d'occupation			
5- DIVERS			
Date prévue pour le commencement des travaux ou occupation du domaine public:			
Date prévue de fin de travaux ou occupation du domaine public			
· ·			
Date de la demande			
Signature du demandeur			
			,
L'occupation, objet de la demande, ne sera effective qu'après notification du pétitionnaire de l'arrêté individuel d'autorisation, En aucun cas, l'occupation ne pourra être entreprise avant notification de l'arrêté sous peine de poursuites devant les tribunaux compétents pour occupation illégale,			

Le Maire

François ARDERIU